

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30

**N° 16 – RESSOURCES  
HUMAINES**

**Désignation d'un  
réfèrent déontologue  
élu local**

**Rapporteur :**

Mme Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup>  
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

**Date de la convocation** : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°16 – RESSOURCES HUMAINES**

### **Désignation d'un référent déontologue élu local**

Mme Arribas-Olano, adjointe, expose :

Face à l'évolution constante de la réglementation en matière de déontologie des élus locaux, et en accord avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur, la Commune de Saint-Jean-de-Luz souhaite désigner un référent déontologue pour ses élus locaux. Le rôle de ce référent est essentiel pour garantir la transparence de l'action publique locale et assurer l'accompagnement des élus dans leurs obligations déontologiques.

Pour ce faire, il est proposé de confier cette fonction à Madame Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, experte en matière de déontologie publique. Une lettre de mission décrivant précisément ses attributions, les conditions de sa saisine, ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel liées à ses fonctions, signée par M. le Maire, est annexée à la présente délibération.

Le référent déontologue est doté des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions, notamment un bureau équipé, des outils de communication et un support administratif, au Centre de Gestion. Les élus de la commune pourront le solliciter en cas de besoin, conformément aux modalités prévues dans la lettre de mission.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner Madame Annie FITTE-DUVAL en tant que référent déontologue des élus locaux de la Commune de Saint Jean de Luz à compter du 1er janvier 2024,
- d'approuver la lettre de mission jointe en annexe 6,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la lettre de mission ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 29 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 28 novembre 2023,
- Désigne Madame Annie FITTE-DUVAL en tant que référent déontologue des élus locaux de la Commune de Saint Jean de Luz à compter du 1er janvier 2024,
- Approuve la lettre de mission jointe en annexe 6,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la lettre de mission ainsi que tous les actes afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

